

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005  
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)  
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)  
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)  
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle  
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)  
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)  
M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 00)  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)  
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)  
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)  
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Transports scolaires - Blanquefort, Le Taillan Médoc et Eysines (lot 11) - Exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Marché n°00290U - Avenant n° 2 - Autorisation de signer**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n° 00290U, notifié le 18 août 2000 au groupement SA Citram Aquitaine/Rebmann Lavergne permet d'assurer les services de transports scolaires pour la desserte des établissements scolaires des communes de Blanquefort, Le Taillan Médoc et Eysines, pendant 6 années scolaires.

Un avenant notifié en août 2004 a permis de dédoubler, à partir de la rentrée scolaire 2004/2005, le circuit 056.022 desservant la commune de Blanquefort moyennant un coût supplémentaire de 27 148,10 € HT pour deux années scolaires.

Cette nouvelle configuration ne correspondant plus aux besoins exprimés par les élèves, il convient maintenant de revenir à un seul circuit de ramassage scolaire.

Ces modifications ont pour conséquence une augmentation du montant du marché initial ainsi qu'il suit, pour une durée d'une année scolaire et six mois :

Entreprise titulaire	N° Circuit	Montant H.T. du marché initial	Montant H.T du marché + avenant n°1 en €	Montant H.T. de l'avenant n°2 en €	Nouveau montant du marché avenants n°1 + n°2 en €	Variation avenant n°2 par rapport au marché initial
Sa Citram Aquitaine	056.022b suppression	477 932,98	505 081,10	- 20 828,90	484 252,20	1,32 %

Imputation budgétaire 2005 à 2006, chapitre 011, compte 60420071, CRB D320.

Au total, le cumul des avenants n° 1 et n° 2 ne représentent plus qu'une augmentation de 6 319,22 € HT, soit une augmentation de 1,32% par rapport au montant du marché initial.

Un nouvel avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas nécessaire.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint. En application de l'article L212.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à l'avenant n°2 au marché 00290U est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics – hôtel de la communauté – 13<sup>ème</sup> étage.

**En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus énoncées et autoriser Monsieur le Président :**

- **à signer l'avenant n°2 au marché n°00290U, relatif à la suppression du circuit 056.022b,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
15 AVRIL 2005

M. PIERRE BRANA

